

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 31 mai 2007 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges

Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset

Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper

Paul Veilleux, représentant de Saint-Benoît-Labre

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth

Richard Vermette, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3536-07

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance

APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants:

L'item 4.8 Rapport annuel 2006 – Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

L'item 6.1 Embauche de Madame Annie Fortin;

L'item 13A Dossier Conporec Inc. – Échange de données.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3537-07

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2007

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

APPUYÉ par Madame Christine Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 26 avril 2007 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER INC.

Monsieur Steve Fortier de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. a demandé le 27 avril 2007, par téléphone, à être inscrit à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Monsieur Fortier informe les membres de ce conseil que dorénavant chaque municipalité recevra de l'entrepreneur le tonnage réel de récupération et le tonnage réel des matières résiduelles (ordures) pour ses municipalités clientes, suite à l'installation d'une balance certifiée et d'un nouveau logiciel informatique.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 31 mai 2007;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'avril 2007;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2007;
- Description d'une partie du travail effectué par Madame Audrey Poulin depuis le 02 octobre 2006 jusqu'au 17 mai 2007;
- Compte rendu d'un comité de travail tenu le 10 mai 2007;
- Document envoyé à toutes les municipalités le 02 mai 2007 sollicitant des organismes pour le nettoyage printanier au LET;
- Publicité de Peinture Récupérée du Québec s'adressant aux municipalités – Bac d'entreposage pour peintures et huiles usées;
- Informations envoyées le 24 avril 2007 dans les bureaux municipaux concernant les services offerts par la Régie;
- Rapport annuel 2006 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

RÉSOLUTION NO: 3538-07

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-700225 à #C-700282 inclusivement, de même que les chèques #C-270136 à #C-270183 inclusivement, pour un déboursé total de 184 530.90\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3539-07

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS ÉTÉ 2007

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la Régie embauche deux (2) étudiants afin d'effectuer différentes tâches à la Régie;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont reçu copie du procès-verbal de la rencontre du comité des Ressources humaines daté du 09 mai 2007 et signé par Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Reny
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les recommandations contenues dans ce rapport et embauche Monsieur Bobby Poulin domicilié au 675, 142^{ème} rue à Ville Saint-Georges, ainsi que Monsieur Francis Loignon domicilié au 1473, 8^{ème} rue à Saint-Côme-Linière pour la période estivale et ce, au taux de 8.00\$ l'heure.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3540-07

EMBAUCHE DE MADAME ANNIE FORTIN

CONSIDÉRANT que le lieu d'enfouissement est ouvert certains jours fériés durant l'année;

CONSIDÉRANT que la déchetterie de la Régie est ouverte le samedi avant-midi à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre inclusivement;

CONSIDÉRANT que Monsieur André Veilleux opère le système de pesée lors des heures d'ouvertures mentionnées précédemment;

CONSIDÉRANT que Monsieur Veilleux a parfois à s'absenter et que c'est le personnel régulier qui a à combler ces absences en surplus de leur horaire régulier;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu pour la Régie de recruter du personnel afin de maintenir les services offerts;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a mandaté le secrétaire-trésorier de la Régie, afin de trouver quelqu'un pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que Monsieur Turcotte a recruté Madame Annie Fortin domiciliée au 1444, 20^e rue à Saint-Côme-Linière pour remplacer occasionnellement Monsieur Veilleux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Madame Annie Fortin soit engagée comme remplaçante occasionnelle à Monsieur André Veilleux à la Régie;

QUE les conditions de travail stipulées dans la politique de travail du personnel régulier de la Régie s'appliquent à Madame Fortin.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3541-07

ÉTUDE TECHNIQUE TRAITEMENT LIXIVIAT

- CONSIDÉRANT** qu'il a été discuté lors des précédentes rencontres du conseil d'administration de la Régie que cette dernière aura à investir dans un avenir rapproché d'importantes sommes d'argent dans son système de traitement des eaux de lixiviation;
- CONSIDÉRANT** que André Simard et Associés a déposé en date du 02 mai 2007 une offre de service afin de réaliser une étude technique dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que les coûts seront chargés à l'heure à la Régie mais les estimés préliminaires sont de l'ordre de 21 740.00\$ plus taxes, plus entre 5 000.00\$ et 10 000.00\$ plus taxes pour une campagne de caractérisation de ces eaux;
- CONSIDÉRANT** que lors d'un comité tenu le 10 mai 2007, il est recommandé à ce conseil d'accorder mandat à André Simard & Associés dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** mandat soit accordé à André Simard et Associés dans ce dossier selon l'offre déposée le 02 mai 2007;
- QUE** les frais inhérents soient défrayés par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3542-07

ACHAT DE BACS 360 LITRES

- CONSIDÉRANT** que suite à l'adoption de la résolution #3513-07, la Régie est allée en appel d'offre sur invitation pour la fourniture de 1 000 bacs d'une capacité de 360 litres pour la collecte sélective;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a ouvert les soumissions reçues le 10 mai 2007;
- CONSIDÉRANT** que les prix soumis sont les suivants :
- | | |
|-------------------------|------------------------|
| Équipement Omnibac Inc. | 69 940.00\$ plus taxes |
| IPL Inc. | 73 850.00\$ plus taxes |
- CONSIDÉRANT** que les délais de livraison sont de 04 à 12 semaines et qu'il reste en inventaire à la Régie moins de 100 bacs;
- CONSIDÉRANT** que le comité de suivi de la collecte sélective réuni en assemblée le 10 mai 2007 a demandé au secrétaire-trésorier de passer immédiatement la commande auprès du plus bas soumissionnaire;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par le comité le 10 mai 2007.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3543-07

ACHAT DE PNEUS AVANT POUR LE TRACTEUR

CONSIDÉRANT que la Régie doit changer les deux (2) pneus avant sur le tracteur;

CONSIDÉRANT que ce dossier est discuté depuis quelques assemblées;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaitre a fait différente recherche afin d'acheter la meilleure qualité au meilleur prix;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Monsieur Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges propose que Monsieur Rosaire Paquet vérifie avec Monsieur Robert Gilbert, directeur des travaux publics à Ville Saint-Georges, à l'effet de savoir si le prix ne serait pas moins cher si la Régie achetait ses pneus au nom de la Ville de Saint-Georges;

Si non, que Monsieur Paquet achète deux (2) pneus Michelin avec semelle d'acier #11.2 x 24 au meilleur prix.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3544-07

AVENANT C-21

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) son assureur, une précision concernant l'avenant C-21;

CONSIDÉRANT que la Régie ne détient pas actuellement de protection relativement à l'avenant C-21;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait 1 500.00\$ plus taxes annuellement pour obtenir cette protection;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
QUE ce dossier soit référé au comité qui aura à préparer le budget 2008.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3545-07

BLOC DE SÉCURITÉ SUR CHARGEUSE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Rosaire Paquet, contremaître soit autorisé à faire installer sur les deux (2) principaux cylindres de la chargeuse des blocs de sécurité;

QUE les coûts estimés à 500.00\$ plus taxes, installation en sus soient défrayés par le budget annuel d'opération.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Accusé réception par Monsieur Paul Letendre du bureau de la sous-ministre du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à l'adoption de la résolution #3526-07 de la Régie le 29 mars 2007. Aucune nouvelles reçues de l'UMQ et de la FQM dans ce dossier.

Invitation à une rencontre avec des représentants de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), mercredi le 13 juin à l'Hôtel Bénédic Arnold Inc. de Saint-Georges.

RÉSOLUTION NO: 3546-07

DOSSIER CONPOREC

CONSIDÉRANT que la Régie a fait une étude comparative sur les coûts de la collecte et du traitement des matières résiduelles actuels versus la collecte à trois voies et versus également le tri-compostage (Conporec);

CONSIDÉRANT que cette étude a été réalisé par Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que des représentants des MRC des Laurentides et des Pays d'en Haut ont demandé verbalement à la Régie d'obtenir copie de cette étude et qu'en retour ils nous remettraient copie des études qu'ils ont fait effectuer, (exemple : qualité du compost);

CONSIDÉRANT que c'est un échange de service qui est demandé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'échange proposé et autorise son secrétaire-trésorier à remettre une copie du rapport aux demandeurs;

QUE Raymond Chabot Grant Thornton soit autorisé à transmettre les informations demandées aux représentants de ces deux (2) municipalités Régionale de Comté.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Services Sanitaires Denis Fortier Inc. a demandé le 09 mai 2007 de modifier le circuit de collecte de la récupération dans la municipalité de Saint-Benoît Lâbre.

Le comité de suivi de la collecte sélective de la Régie s'est réuni le 10 mai dernier et il a été décidé de demander l'opinion écrite de la municipalité de Saint-Benoît Lâbre dans ce dossier avant que la Régie se prononce.

Une rencontre du conseil de Saint-Benoît Lâbre sera tenue le 04 juin 2007.

RÉSOLUTION NO: 3547-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 20h47.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE